

**Direction Générale des Services**

03.20.66.58.24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL****L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT DEUX MAI**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 16 mai 2025.

-----

*Nombre de conseillers en exercice : 33*

-----

---

**PRÉSENTS**

---

Francis VERCAMER Maire, Pascal NYS Adjoint, Ghislaine BUYCK Adjointe, Jean-François LECLERCQ Adjoint, Anne DASSONVILLE Adjointe, Philippe SIBILLE Adjoint, Blandine LEPLAT Adjointe, Laurent PASTOUR Adjoint, Fabienne LEPERS Adjointe, Said LAOUADI Adjoint, Therese NOCLAIN Conseillère déléguée, Chantal LAHARNAR Conseillère, Etienne DELEPAUT Conseiller délégué, Bruno DUQUESNOY Conseiller, Fatima KARRAD Conseillère déléguée, Sabine HONORE Conseillère, Emmanuelle GUILLAIN Conseillère, Kamel MAHTOUR Conseiller délégué, Eugenie CARBON Conseillère, Gaetan DECOSTER Conseiller, Christelle DUTRIAUX Conseillère, Jérôme MEERSEMAN Conseiller délégué, Guillaume BOCQUET Conseiller, Anne-Charlotte DEMEULENAERE Conseillère, Clementine NOUQUERET Conseillère, Sana EL AMRANI Conseillère, Jacques DUPONT Conseiller, Mathilde LOUCHART Conseillère, Karima CHOUIA Conseillère

**ABSENTS EXCUSES :**

Barbara RUBIO COQUEMPOT ayant donné pouvoir à Blandine LEPLAT,  
Rafik BZIOUI ayant donné pouvoir à Francis VERCAMER,  
Jean-Adrien MALAIZE ayant donné pouvoir à Jean-François LECLERCQ,  
Thibaut THIEFFRY ayant donné pouvoir à Pascal NYS,

**DEL\_2025\_026****JE - MODIFICATION DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA HEM ESPORT ACADEMY**

Vu la délibération n° DEL/2020/DG/106 du Guide des Orientations Politiques Hémoises en date du 30 septembre 2020 ;

Vu la délibération du nouveau Projet Jeunesse et Prévention « Pour notre jeunesse, un nouveau projet 2022/2026, ambitieux mais concret et réaliste » ; 2022/2026 n° DEL/2023/JE/78 en date du 22 juin 2023 ;

Considérant l'importance de renforcer son attractivité et d'ouvrir l'école à un public plus large, la Hem Esport Academy est désormais ouverte aux jeunes non hémois, sous réserve des places disponibles et selon des critères spécifiques : scolarisés à Hem ou parrainés par un hémois adhérent.

Pour rappel, les objectifs principaux de cette école sont la sensibilisation des jeunes aux différentes pratiques du Esport, la création d'équipes par niveau sur plusieurs jeux vidéo, l'organisation de stages de découverte et la participation à différentes compétitions.

La Hem Esport Academy est régie par un règlement intérieur dont le fonctionnement décrit en annexe de cette présente délibération se résume ainsi :

- Une période d'essai de 1 mois ;
- Inscription du jeune à l'activité auprès de la régie centralisée via le portail famille ;
- Adhésion annuelle sur l'année scolaire

Tarifs applicables à compter de la prochaine rentrée scolaire et restant en vigueur tant qu'ils ne sont pas modifiés :

- 20€ pour les jeunes hémois ;
- 30€ pour les jeunes non hémois scolarisés à Hem ou parrainés par un hémois, sous réserve des places disponibles et limité à un parrainage par adhérent ;
- Pour les hémois inscrits depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et désirant renouveler leur inscription en septembre 2025, un tarif au prorata temporis sera calculé et le montant de cette ré-inscription sera pour l'année scolaire 2025/2026 fixé à 13.33€.

L'objet de la présente délibération est de définir les nouvelles règles de fonctionnement de la Hem Esport Academy;

Vu l'avis conforme de la commission Éducation et Jeunesse du 2 mai 2025 ;  
Vu l'avis consultatif de la commission Sports du 3 mai 2025 ;

**A l'unanimité le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire :**

- à approuver les nouvelles règles de fonctionnement de la Hem Esport Academy.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025  
Publié le



ID : 059-215902990-20250523-DEL\_2025\_026-DE